

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin](#)[Registre de copies de lettres envoyées\\_CNAM FG 15 \(7\)](#)[Item Jean-Baptiste André Godin à Jules Favre, 25 juillet 1864](#)

## Jean-Baptiste André Godin à Jules Favre, 25 juillet 1864

**Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)**

### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

3 Fichier(s)

### Informations sur le document source

Cote FG 15 (7)

Collation 3 p. (261r, 262r, 263v)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

### Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Jules Favre, 25 juillet 1864, Équipe du projet FamiliLettres (Familière de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 05/11/2025 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/43148>

### Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familière de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Droits Familière de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

### Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [25 juillet 1864](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Favre, Jules \(1809-1880\)](#)

Lieu de destination 87, rue d'Amsterdam, Paris

## Description

Résumé Sur la séparation des époux Godin-Lemaire. Godin informe Favre que le tribunal a ordonné l'enquête et lui rend compte des audiences qui ont eu lieu après les plaidoiries et sa comparution. L'audience qui a suivi sa comparution a servi à entendre le procureur impérial, au grand désappointement de Godin : « S'armant des cahiers spirites, il a essayé de mettre en lumière que j'étais complètement tombé dans des égarements qui donnaient un certain caractère de vraisemblance aux faits qui me sont reprochés. » Godin proteste contre l'utilisation inéquitable de ses manuscrits par Barthelon à la manière d'Hébert et compte sur la compréhension de Favre qui s'est lui-même occupé de phénomènes de spiritisme. Il précise que le tribunal a été sévère avec sa femme, qu'il a affirmé que les prétendues copies de lettres étaient l'œuvre d'un misérable agent d'affaires de Guise et qu'elle avait oublié ses devoirs de mère à l'égard de son fils. Godin demande conseil à Favre au sujet de l'enquête.

## Mots-clés

[Consultation juridique](#), [Procédure \(droit\)](#), [Spiritisme](#)

Personnes citées

- [Barthelon \[monsieur\]](#)
- [Godin, Émile \(1840-1888\)](#)
- [Hébert \[monsieur\]](#)
- [Lemaire, Sophie Esther \(1819-1881\)](#)
- [Oudin-Leclère, Louis \(1803-1885\)](#)

Événements cités [Séparation des époux Godin et Lemaire \(1863-1877\)](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 15/09/2022

Dernière modification le 26/04/2023

---

Paris le 23 juillet 1866

Monsieur

Mon amour vous a fait connaître  
le résultat de l'audience qui ordonne  
l'enquête est donc une nouvelle épreuve  
qui me faut traverser.

Les trois audiences qui vont suivre les plaidoiries  
ont été une série de choses inattendues pour  
moi je vous ai déjà parlé de la compétence  
laissant à dire à entendre et de  
Crouzet impie, est surtout dans celle là  
que mon désappointement a été complet

Je ne pensais pas après les assurances que  
M. le Crouzet impie avait si spontanément  
donné à plusieurs reprises de l'impartialité de  
la justice sur tout à qui pourrait être inculpé  
contre ma personne en dehors des faits de  
prouis. qui put par lui-même trouver  
de son devoir de faire le procès à ma  
manière de passer, est à dire à la manière  
de passer qui favorable à ma cause qui  
me attribuer, avant de le faire aux faits.  
est pourtant ainsi qui en a été, disant  
des cahiers spirituels il a essayé de mettre  
en lumière que j'étais véritablement tombé dans  
des égarements qui donnaient un certain  
caractère de vraisemblance aux faits qui

Monsieur Jules Favre

on sont reprochés, et pour justifier cette  
 appréciation il s'est servi de quelques  
 phrases obscures dont l'interprétation pouvait  
 se faire en différents sens dans lesquels il  
 a cherché une qui méritait d'être favorable  
 c'est donc à la façon de M<sup>rs</sup> Hébert en  
 s'appuyant sur des cahiers destinés dans ma  
 prison à me jamais servir à force sur  
 des cahiers contenant des pensées diverses et  
 imparfaites qui a cherché les éléments de  
 ses appréciations, qui une fois qu'il se  
 basait sur des manuscrits à remplir  
 de nouvelles et gardant bien de ne les  
 laisser voler par leur femme à part  
 même l'origine de ces cahiers, que dans quelques  
 appréciations avec plus de dignité que M<sup>rs</sup> Bartholin  
 puisque vous vous êtes plus ou moins occupé  
 des phénomènes de l'esprit, mais en  
 me plaçant au seul point de vue d'une  
 présentation de mon esprit par moi-même  
 sur l'existence de voir la justice cherchée  
 ainsi dans la prison d'un homme le  
 moyen de le trouver coupable pour  
 l'absence de ces faits sociaux et matériels  
 de près presque dans sa prison il faut  
 pourtant que je dise, qui n'a donné à  
 ma femme aucun parole sympathique  
 et qui a apprécié ses désirs et sa  
 personne et l'absence que les lettres produites  
 sont espérées méritent à ses yeux

À Paris le 10 Mars 1804

que l'on ne de quelque manière agent d'affaire  
de la ville de Lyon. et que fait en  
cet que M<sup>r</sup> Godein avait depuis brigué de un  
prix ou blié tout sentiment de M<sup>r</sup> de la Haye  
de son fils

Après tout que faire M<sup>r</sup> de la Haye de quel côté  
que se son retour se ne soit pas que l'on qu'on  
puisse établir autre chose que les faits anciens  
au prix et dimantés. ce qui pourrait survenir  
de nouveau serait l'on ne de mensonge  
et les faits attribués on paraissent que  
la partie même a fait quelque chose de  
délié dans cette ville

faits on ne l'on ne de mensonge  
des conseils et d'ailleurs signifier les antérieurs  
avec lesquels se suis votre bien d'ouvrir

Godein

P.S. si l'on ne de ce que dit M<sup>r</sup>  
de l'Empire imperial peut avoir intérêt a  
dans cette communication se sans l'on ne de